

Politique anti-corruption

ILCOSMETICS Group exige une intégrité exemplaire de ses fournisseurs dans la conduite de ses activités commerciales.

- ✓ **Exigences légales:** Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils agissent en totale conformité avec les réglementations locales, nationales et internationales dans la conduite de leurs affaires.
- ✓ **Interdiction de toute forme de corruption:** ILCOSMETICS Group applique une politique de tolérance zéro en matière de corruption et de trafic d'influence. Nous attendons donc de nos fournisseurs qu'ils respectent toutes les lois applicables en matière de corruption, qu'ils prennent les mesures appropriées pour prévenir, détecter et sanctionner toute corruption ou trafic d'influence dans l'ensemble de leurs activités.
- ✓ **Prévention des conflits d'intérêts:** Nous demandons à nos fournisseurs de se conformer à toutes les lois applicables concernant les conflits d'intérêts et de faire tout leur possible pour prévenir l'apparition de situations qui créent un conflit d'intérêts dans le cadre de leurs relations d'affaires avec ILCOSMETICS Group.
- ✓ **Lutte contre le blanchiment d'argent:** Le blanchiment d'argent peut se produire lorsqu'une action est prise pour masquer la véritable origine de l'argent ou des biens qui sont liés à l'une activité criminelle. Nous demandons à nos fournisseurs de s'engager à prendre toutes les mesures appropriées pour empêcher que leurs opérations soient utilisées pour le blanchiment d'argent.
- ✓ **Respect de la concurrence:** Nos fournisseurs doivent s'engager à respecter le droit de la concurrence applicable dans leurs pays d'accueil. Cela inclut l'interdiction de l'abus de position dominante, les pratiques concertées ou des accords illicites entre concurrents.
- ✓ **Confidentialité:** Nos fournisseurs doivent s'engager à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la confidentialité des informations non publiques qu'ils reçoivent dans cours de leur relation d'affaires avec ILCOSMETICS Group.
- ✓ **Protection des informations personnelles:** Nous demandons à nos fournisseurs de se conformer à toutes les lois applicables et les règlements concernant la protection des renseignements personnels.
- ✓ **Autorités douanières et de sécurité:** Nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils se conforment aux lois douanières applicables.
- ✓ **Restrictions commerciales et sanctions internationales:** Nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils respectent les restrictions et sanctions commerciales internationales, en tenant compte de toute modification de ces mesures, ainsi que de toutes les lois et réglementations concernant les contrôles à l'exportation.
- ✓ **Invitations:** Les invitations peuvent être considérés comme des expressions acceptables de courtoisie dans le cadre de bonnes relations d'affaires si leur portée et leur valeur sont limitées, si elles sont données ouvertement et de manière transparente, autorisée par le droit local applicable ou coutumier dans le lieu où se trouvent le fournisseur, données pour refléter l'estime ou la gratitude, et non offert avec une attente de recevoir quelque chose en retour. Elles doivent se limiter à des manifestations ou repas auxquels le client et le fournisseur participent ensemble.
- ✓ **Cadeaux :** Les cadeaux sont limités à une valeur de 100 Euros. Ceci est valable, aussi bien pour les cadeaux reçus des fournisseurs, que pour ceux faits par ILCOSMETICS Group.
- ✓ **Déclarations publiques:** Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils soient extrêmement attentifs à leurs déclarations publiques, notamment sur Internet et dans les médias sociaux, et qu'ils s'assurent que ces sont conformes à l'engagement du fournisseur en matière de confidentialité et de secret professionnel.
- ✓ **Transparence de l'information:** Nos fournisseurs sont tenus de fournir des informations claires et précises concernant les méthodes et les ressources utilisées, les sites de production et les caractéristiques des produits ou services fournis, et de s'abstenir de faire des réclamations trompeuses.